

DEMANDE DE CONGE ANTICIPE

Références de l'Entreprise

Nom N° d'Adhérent

Information sur le salarié

N° de sécurité sociale
Nom
Adresse

Qualification Métier
Date d'embauche Retraite
Date de débauche (Sil y a lieu)
Tâcheron Abattement Oui - Non
 Horaire ou Mensuel (Rayer) Temps travail Hebdo Cotise Assedic Oui - Non
Temps partiel Oui - Non

Temps et Salaires

Période d'emploi du au
Temps - de travail Salaire total brut de la période
- Accident de travail Taux horaire / mensuel
- Maladie profession.
- Maternité
- Intempéries Indemnités intempéries versé tempéries versées par l'Entreprise
- Maladie non profes

Congés demandés

Nombre de jours A compter du :

Date, signature et cachet de l'Entreprise

La demande sera honorée dans la limite maximale de 2,5 jours par mois de travail de l'intéressé depuis le 1er avril et à condition que l'Entreprise ait versé la totalité des cotisations se rapportant à cette période ; dans le cas contraire, l'indemnité de congés sera calculée prorata temporis.